EST-CE LA MERVEILLE DE DEMAIN ?

A Malo-les-Bains, un ouvrier ajusteur est l'inventeur d'une machine volante d'un nouveau genre, qui doit être un engin de guerre si effroyable, que son auteur compte le proposer comme formidable condition de la Paix universelle.

Les derniers exploits de Wilbur Wright ont placé à nouveau les curiosités de l'aviation dans l'actualité. Nous possédons dans le Nord un homme qui semble bien vouloir donner la dernière note merveilleuse en fait de navigation aérienne, et c'est un humble ouvrier mécanicien...

Il s'appelle M. Brûlé, « Tête-Brûlée », comme disent ses camarades. Il naquit à Amiens et fut autrefois ajusteur à la Compagnie de Fives-Lille. Il monta pour elle un pont gigantesque jeté sur le Danube. Quinze ans il roula sa bosse en Orient, pour le compte de la maison Krupp, d'Allemagne, puis d'autres.

Il construisit des ouvrages blindés d'art militaire en Bulgarie. Un jour, il remarqua que de graves imperfections se signalaient dans des coupoles cuirassées fournies par la maison Krupp à la Bulgarie. Il attira l'attention des ingénieurs du Creusot en France, sur ces maliaçons allemandes. L'an d'après, ce fut le Creusot qui fournit les coupoles !

Maintenant, M. Brûlé travaille comme ajusteur-dessinateur aux Chantiers de France, pour la construction navale. Il habite à Malo-les-Bains, dans une bicoque construite au fond de cette commune connue en été des amateurs de bains de mer. C'est, aux environs de la cinquantaine, un homme au masque énergique et vif, aux yeux étincelants. Je le trouvait dans sa mansarde, où régnait une singulière odeur de sardines sèches et d'humidité, penché sur une table où ses compas piquetaient une grande feuille de dessin...

« Je suis atteint de la maladie de l'invention, me dit-il. Oui, ça tient de famille. Ce que j'en ai déjà fait des projets et des combinaisons ! Mais comme je ne suis qu'un ouvrier, on n'a jamais voulu m'écouter. Des ingénieurs, tous imbus de la fierté de gens diplômés, m'ont évincé, ont écarté mes propositions mais cela ne les empêcha pas par la suite quelquefois de se servir de mon idée...

Cette fois je crois que je tiens le bon bout ! Vous avez pu remarquer que le gros problème de l'aviation, c'est l'embarras des « pannes ». Je l'ai résolu. C'était très simple mais il fallait le trouver ! C'est l'œuf de Christophe Colomb, mon invention. Je ne peux pas vous expliquer encore ce qu'il en est, ce serait me dépouiller de mon idée, avant de m'en être assuré la propriété.

L'appareil volant que je suis en train d'étudier, tient à la fois de l'aéroplane système Wright et du ballon dirigeable... Voilà un des principes de mon invention. Cela ne ressemblera en rien à ce qui a été fait jusqu'à présent, et qui n'a été, il faut bien le dire, que de l'amusement de sportsmen beaucoup plus qu'une recherche serrée des moyens de locomotion aérienne.

Avec le dispositif de mon système, plus de craintes de « pannes », de chûtes mortellement dangereuses, plus de lancement de l'aéroplane au départ comme sont encore contraints de le faire Wright et les autres aviateurs.

Mon appareil sera surtout une machine de guerre. J'ai toujours été hanté par cette pensée qu'il fallait arriver à posséder un engin destructeur d'une puissance telle que sa seule existence suffirait à imposer au monde la paix, par crainte des effroyables ravages qu'il pourrait produire. Ce que j'ai inventé est une chose formidable, un moyen d'extermination inouï. Je me demande parfois même si je ne commets pas un crime envers l'humanité en travaillant à perfectionner cette extraordinaire invention.... Mais non ! Lorsque j'aurai établi mes plans je les soumettrai au gouvernement, à la seule condition que je le trouve assez sage pour accepter de faire construire en secret une flottille de mes machines de guerre volantes. Personne ne devra savoir rien de leur existence jusqu'au jour où une guerre sera sur le point d'éclater. Alors la seule frayeur que répandra la nouvelle que nous possédons des engins aussi terribles, aussi invincibles, suffira à assurer le maintien de la paix !

Par patriotisme, je ne peux pas vous en dire plus encore... Peut-être d'ici quelque temps pourrai-je vous laisser entrevoir dans ses grandes lignes mon projet d'appareil...

Je ne crains qu'une chose, c'est que si je m'adresse à l'Etat on ne me contraigne encore à soumettre mes plans au Comité de défense de terre et de mer. Les membres de ce comité se sont toujours montrés à mon égard, comme des ennemis de toute innovation, de toute pratique invention.

Figurez-vous que j'ai écrit jadis à M. Pelletan pour lui proposer un moyen de protection des cuirassés par des flottilles sous-marines qui rentreraient s'abriter dans les flancs du navire, par un système d'écluage. Eh bien ! le Comité de défense de terre et de mer, rejeta mon idée comme inacceptable... Ce qui n'empêcha pas qu'on fit à Brest — je l'ai su depuis — des essais de flottilles de protection de sous-marins portés par des radeaux. C'était évidemment mon idée modifiée qu'on voulait mettre en œuvre, mais c'était si maladroit que cela échoua...

Sans plus de succès j'ai proposé mon « obus mixte » qui devait faire éclater les pièces d'artillerie tombées aux mains de l'ennemi qui voudrait s'en servir. Les Américains ont repris mon idée, eux !

La France seule n'est pas réfractaire aux idées neuves. J'ai soumis, au temps de la guerre gréco-turque, les plans de mon submersible « Tortue », au gouvernement hellénique. C'était un espèce de sous-marin qui pouvait sortir de l'eau et se mouvoir aussi sur la terre à la façon d'une coupole cuirassée... On ne me répondit pas..

Lors du concours des avant-projets pour l'exposition de 1900, sur les 108 concurrents, je fus classé 38e. Ce fut mon seul petit succès. J'avais proposé l'érection d'une tour de fer de 500 mètres de haut, qui devait être une merveille d'ajustage. A 400 mètres de haut, je projetais une batterie de canons qui devait défendre à elle seule tout Paris...

Peut-être aurai-je plus de chance cette fois. Mon seul but n'est pas de tirer vanité de mon invention. Je voudrais seulement concourir à augmenter le bien-être de l'Humanité ! »

Je laissai retourner à son acharné travail cet ouvrier aux yeux pleins de lumière, à la parole ardente depuis qu'il me contait ses ingénieuses entreprises. Sur la tapisserie défraîchie du mur des dessins côtés restaient des épaves de projets peut-être merveilleux, peut-être incompris, peut-être illusoires... Mais je ne pouvais m'empêcher de songer à l'effort de ce modeste ajusteur, usant son énergie au delà de sa journée de labeur aux chantiers, tard dans la nuit, à aligner les calculs de force, à faire glisser le tire-ligne.

Qui sait si de la fièvre inventive de cet homme, sous sa pauvre lampe, dans la mansarde mouillée de brume marine et sentant le poisson séché, ne sortira pas la conception radieuse du véritable oiseau-machine, auxiliaire précieux des œuvres de paix et de bonheur social ?

ALEX WILL.

Le Mouvel-An des petits Pollet

Dans une lettre à ses enfants, le bandit Abel regrette d' « avoir mal agi ».

Dans la prison de Béthune les condamnés à mort attendent toujours la décision suprême qui doit leur laisser la vie ou ne pas leur permettre d'achever l'année à peine commencée.

Une personne qui fut amenée tout récemment à visiter Abel Pollet a déclaré que le bandit n'était, au fond, nullement repentant. Toutes ses exclamations, ses déclarations de regret ne seraient que les marques d'une comédie psychologique. Son caractère singulièrement calme a repris le dessus et le personnage cynique a bien de la peine à ne pas réapparaître en lui.

Ses enfants placés à la campagne chez des nourriciers de l'Assistance Publique ont reçu, ces jours-ci, à l'occasion du Nouvel An une lettre de lui.

Comment cette missive a-t-elle pu franchir les barrières difficiles de la prison cellulaire, surtout de l'administration de l'Assistance publique ?

Mystère. Cet Abel Pollet a des ressources d'ingéniosité qui déconcertent...

Dans cette lettre paternelle se trouve cette phrase : « Mes chers enfants, je regrette d'avoir mal agi.... » Le bandit a de la délicatesse dans le choix des mots, comme beaucoup de solennité dans le style.

Cette lettre du Nouvel An n'a produit, nous affirme-t-on, qu'une petite impression sur les enfants du condamné à mort. Agés d'une douzaine d'années ils restent ignorants, un peu, de l'exacte et affreuse situation où se trouve leur père.

On se plaît à ne constater en eux jusqu'à présent que d'excellents sentiments et nulles traces d'une misérable hérédité. Leur santé est assez délicate, leur intelligence vive, et ils font preuve du meilleur caractère. Tout permet de croire que la tare paternelle ne les a pas atteints et qu'ils subiront aisément l'emprise d'une bonne éducation...

Abel leur a souhaité pour le Nouvel An d'être plus tard d'honnêtes citoyens. Faisons, aux petits éloignés du nid, le même vœu que leur adresse le vautour capturé !

La question de l'Electricité A LILLE

LE PROCES DES INDUSTRIELS LILLOIS CONTRE LA SOCIETE LILLOISE D'ELECTRICITE, EN APPEL. — LES PLAIDOIRIES DE Mes POINCARE ET DE LAUWEREYNS

Devant la première chambre civile de la Cour d'appel de Douai, sous la présidence de M. Paul, premier président, ont continué hindi les débats du procès « Société Lilloise d'Electricité et tierce opposition ».

Me Poincaré plaide l'irrecevabilité de la tierce opposition. « La tierce opposition, dit-il est une voie de recours spéciale, exceptionnelle et même un peu anormale. Le tiers opposant n'est recevable que s'il a été porté atteinte à ses droits et s'il n'a pas été représenté dans l'instance qui a donné lieu au jugement. Or il n'a pas été porté atteinte aux droits des tiers opposants et ceux-ci ont été représentés au procès.

LES CONCLUSIONS DE Me POINCARE

En terminant l'avocat de la Société lilloise d'électricité dépose les conclusions suivantes : « Plaise à la Cour de donner acte à la Société lilloise de ce qu'en ce qui concerne les tiers opposants, elle ne réclame à leur égard aucun acte d'exécution, la défense faite à la Cie de tramways par l'arrêt du 11 novembre 1908 de faire commerce de l'énergie n'ayant d'autre sanction que la condamnation de la Cie des tramways à des dommages intérêts.

« Lui donner acte de ce que, en ce qui concerne la Cie des tramways, bien qu'elle n'ait pas à intervenir dans les instances en dommages intérêts qu'il pourrait convenir aux opposants de former contre ladite compagnie :

1. de ce qu'elle reconnaît que l'arrêt n'a pu lui conférer aucun droit de s'opposer à l'exécution des fournitures d'électricité dans les communes où elle n'est pas jusqu'à présent permissionnaire ou concessionnaire, elle offre de laisse à la Cie des tramways le droit d'exécuter les contrats des tiers opposants en cours jusqu'à leur date d'expiration, sous réserve d'un contrôle permanent et contradictoire, et du versement entre les mains de la Société lilloise d'un bénéfice évalué forfaitairement à la moitié de la recette brute.

« Sous réserve de tous dommages intérêts dus à la Société lilloise pour le préjudice causé à ce jour par la concurrence illicite de la Société des tramways et dont la cour a ordonné la liquidation par état ».

Me DE LAUWEREYNS REPOND

Me de Lauwereyns allègue que la Société lilloise a fait des concessions « qui n'aboutiraient pas moins qu'à un déchet d'une quarantaine de mille francs dans ses prétentions premières ». Puis il affirme que le droit des industriels, ses clients, à faire opposition au jugement du 11 novembre, est absolu. « Les compagnies du gaz, ne peuvent avoir le monopole de la fourniture de l'énergie électrique mais elles veulent créer un monopole de fait ». En outre « il y a pour les tiers opposants des droits spéciaux et personnels ».

Un incident se produit au sujet d'une consultation de Me Albert Wall que veut lire Me de Lauwereyns.

« Vous avez été très long l'autre jour, affirme le premier président, vous allez l'être encore aujourd'hui. Je persiste à dire que ce n'est plus une réplique.

Ne lisez pas cette consultation. Contentez-vous de la commenter ». — Me de Lauwereyns. « Je me serais contenté d'offrir de la commenter si je n'avais craint que les commentaires ne fussent plus longs que la lecture ». Dans le public, on rit. Le président interpelle vivement les rieurs.

Me de Lauwereyns demande à la cour d'admettre la recevabilité pour ne pas créer une contrariété de jugements.

L'INTERVENTION DE Me THERY, AVOCAT DE LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS PROVOQUE UN INCIDENT

L'avocat de la Cie des tramways de Lille, Me Théry, se lève à son tour. Il explique qu'à côté de points de vue personnels, il y a dans l'affaire des questions d'intérêt et de principe et particulièrement la recevabilité de la tierce opposition. Le président l'interrompt : « Si vous n'avez que cela à dire vous pouvez vous taire ». Me Théry s'arrête, surpris.

NOUVELLES CONCLUSIONS DE LA SOCIETE LILLOISE D'ELECTRICITE

Voici les nouvelles conclusions déposées par la Société lilloise d'électricité : « Prie la cour.

« Donner acte à la Société lilloise de ce qu'elle n'a jamais entendu et n'entend pas exercer, sous une forme quelconque, contre les tiers intervenants, une demande en restitution des fournitures d'énergie qui leur ont été faites,

« Donner acte de ce que la cour n'a pas prononcé pour le passé la nullité des contrats passés par la Cie des tramways avec les abonnés mais simplement condamné la Cie des tramways à des dommages intérêts à fixer par état ; que cette condamnation prononcée par les tiers excluait par la même toute possibilité d'action de la Cie lilloise contre les abonnés pour les fournitures passées ; que ces tiers opposants ne peuvent donc appuyer leur tierce opposition sur leur prétendue qualité d'acquéreurs des fournitures déjà faites ».

Après avoir écouté la lecture de ces conclusions, Me Théry se lève à nouveau et déclare que la Cie se trouve en face d'un nouvel état de choses dont il faudra saisir le conseil d'administration.

L'audience prend fin à 4 heures et demie.

La suite des débats est remise à une date ultérieure.

Huit ouvriers blessés

aux Mines de Liévin

CHUTE D'UNE CAGE

Un grave accident a failli se produire hier matin, vers 4 heures et demie, à la fosse numéro 1 bis de Liévin.

Une cage contenant 24 hommes descendait à une allure normale lorsque soudain elle s'arrêta à 4 ou 5 mètres du fond, par suite d'un brusque mouvement de la machine.

La cage repartit au bout de quelques secondes, mais avec une telle vitesse, qu'une forte secousse se produisit.

Par suite, 8 ouvriers furent plus ou moins contusionnés et durent être remontés au jour.

Les blessures de ces ouvriers ne sont heureusement pas graves.

Le bruit qu'une catastrophe venait de se produire à la fosse numéro 1 bis s'était répandu dans la population et avait causé partout une vive émotion.

Heureusement, l'accident était beaucoup moins grave.

A ENNETIÈRES-EN-WEPPES

Un Pendu dans le bois

Deux ouvriers d'Ennetières qui rentraient chez eux, MM. Henri Leroy, maçon et Laurent Six, maraîcher, en passant vers 3 heures et demie de l'après-midi sur la route de Lille à Armentières, aperçurent le corps d'un homme pendu avec une ceinture à un arbre du bois de l'Escalette, sur le territoire d'Ennetières.

Le pendu dont le cadavre était encore chaud fut décroché et transporté dans le hangar servant de morgue.

Les poches du mort fouillées, on y trouva une somme de 35 centimes et une carte d'électeur au nom de Joseph Tatinclaux, âgé de 58 ans, ouvrier tisseur, né à Raillencourt Sainte-Olle, arrondissement de Cambrai.

On croit que cette carte n'appartient pas au suicidé car ce dernier ne paraît qu'âgé d'une quarantaine d'années.

Une enquête est ouverte.

A BOULOGNE

Mort de froid

Dimanche matin, à 7 heures et demie, deux agents aperçurent, couché sur un tas de neige, rue de Calais, un homme ne donnant plus signe de vie. Ils l'appelèrent, le secouèrent, mais en vain. Le malheureux était mort de froid.

Ses voisins qui étaient accourus aussitôt reconnurent que le cadavre était celui du nommé Louis Porquet, âgé de 52 ans, demeurant sentier des Moulins.

Porquet faisait des commissions pour l'un et l'autre et vivait précairement du produit de ses courses : mais il avait un passé funeste, il s'adonnait à l'alcool.

Le malheureux regagnait son logis, quand une congestion occasionnée par le froid est venue mettre fin à son existence de misère.

A DEULÉMONT

Grave affaire de fraude

Samedi dernier, deux douaniers procédaient à la visite d'une bélandre qui se présentait à l'écluse de Deulémont. Ce bateau leur avait paru singulier et leur flair ne les avait pas trompés.

En effet, une inspection minutieuse amena des découvertes intéressantes puisque les flancs du bateau ne recélaient pas moins de 5,000 kilos de tabac étranger ainsi que de nombreuses pièces d'étoffes dissimulées sous un tas de blé.

La marchandise saisie se monterait, dit-on, à 60,000 francs.

A Raye-sur-Authie

BRULEE VIVE

Passant près de la demeure de Mme Léonie Bachimont, une vieille femme de 80 ans, qui vivait seule dans sa maisonnette, un des voisins de l'octogénaire, M. Dubois, vit de la fumée sortir par les interstices de la porte et entendit des cris étouffés.

Prévoyant un malheur il enfonça la porte et resta terrifié par le spectacle qu'il avait sous les yeux. La pauvre vieille, enveloppée de flammes se tordait sur le plancher, dans d'atroces souffrances. M. Dubois se précipita au secours de la malheureuse et, prenant la couverture du lit en enveloppa l'infortunée. Il réussit ainsi à éteindre les flammes. Puis il la transporta sur son grabat. Mais tout le côté gauche ne formait plus qu'une immense plaie ; il était complètement carbonisé.

D'autres voisins vinrent également prodiguer des soins à Mme Bachimont qui malgré les souffrances horribles qu'elle endurait, avait néanmoins gardé toute sa connaissance. Elle parvint à expliquer que c'est par sa chaufferette que le feu s'était communiqué à ses jupes.

En voyant les flammes l'entourer elle s'était précipitée vers la porte mais n'avait pu parvenir à l'ouvrir, tant la douleur qu'elle ressentait était grande. Elle était tombée sur le parquet. Et c'est à ce moment que passa M. Dubois.

Mais malgré les soins empressés qui lui furent prodigués la pauvre octogénaire après quelques heures d'agonie terrible, rendait le dernier soupir. La mort libératrice était venue mettre un terme à son martyre.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

LA CATASTROPHE D'ITALIE

LES SECOURS. — LE SAUVETAGE DES BLESSES. — L'EXODE DES SURVIVANTS VERS ROME ET NAPLES

Rome, 4 janvier. — Le transport des blessés des régions frappées par la catastrophe continue. Des statistiques officielles, il résulte que jusqu'au 2 janvier, la marine italienne a transporté 10,370 blessés; la marine anglaise en a transporté 1,209 ; la marine allemande 900 ; la marine russe 880.

On annonce de source sûre que les formidables forts et batteries qui sont le long du détroit de Messine sont presque indemnes. Seulement quelques batteries basses sont légèrement atteintes.

Hier le comité des notabilités siciliennes et calabraises de Rome s'est rendu aux ambassades de France, de Russie et d'Angleterre pour manifester leur reconnaissance de l'aide et des secours apportés par les marines de ces trois nations.

A Messine, 10,000 soldats travaillent à tour de rôle. La Croix-Rouge a installé à bord du « Vittorio-Emanuele » un atelier de lingerie pour les blessés. Les navires anglais continuent leur œuvre bienfaisante sur la côte sicilienne et sauvent nombre de personnes.

Messine est entourée par un cordon de troupes et de torpilleurs. Il est défendu de pénétrer dans la ville.

Les commerçants échappés au désastre se sont réunis hier à Palerme pour exposer la nécessité de retourner sur les lieux du désastre afin de rechercher leurs valeurs, livres et papiers.

Catane, 4 janvier. — On a soigné mille blessés à l'hôpital de Catane, où on en loge six cents. Sept sont morts et trois sont devenus fous. Les personnes les moins grièvement blessées ont été logées dans les prisons, la place manquant à l'hôpital.

LES PILLARDS EN CONSEIL DE GUERRE

Rome, 4 janvier. — Le « Messaggero » dit que 200 pillards, arrêtés à Messine, seront jugés par un tribunal de guerre.

Les malheureux de la côte sicilienne sont abondamment pourvus de vivres et le comité de secours fonctionne régulièrement. On distribue du pain et du linge trois fois par jour. On s'efforce par tous les moyens possibles d'empêcher l'émigration.

Les cuirassés français « Justice » et « Vérité » sont à Messine et à Reggio.

LES « RESCAPES » ET LE MIRACLE

Palerme, 4 janvier. — Dans le théâtre Garibaldi, où 400 survivants sont logés, un prêtre a dit la messe. Les survivants, qui se croient sauvés à la suite d'un miracle, ont écouté la messe en pleurant.

Le steamer « Umberto » est arrivé avec 700 survivants, 150 blessés. D'autres blessés très nombreux continuent à arriver par le chemin de fer.

Les autorités ont ajourné « sine die » tous les cours, les écoles étant remplies de survivants du désastre.

UN TRAIN DE SURVIVANTS A ROME

Rome, 4 janvier. — Un train spécial portant 400 survivants et blessés est arrivé. Les malheureux ont été accueillis par des membres de divers comités.

Ils ont une mine pitoyable. Ils portent des vêtements de toute espèce, et surtout des uniformes militaires.

Des scènes émouvantes se sont produites entre des survivants et des parents de ces derniers qui les attendaient à la gare.

LES PERTES DES BANQUES ITALIENNES

Rome, 4 janvier. — La Caisse des Dépôts et Prêts a prêté à Messine, à Reggio et à d'autres villes 20 à 25 millions.

Ces sommes doivent être considérées comme perdues pour la Caisse des Dépôts et Prêts.

Il est certain que l'Etat étudiera des moyens de dédommager la Caisse des Dépôts et Prêts de ces pertes.

On évalue à 30 millions les marchandises que des sociétés ou de gros industriels de Milan et de la Haute-Italie avaient exportées dans les régions dévastées par le tremblement de terre.

Toutes ces marchandises ont été détruites par le cataclysme qui a mis l'Italie en deuil.

Le Conseil Municipal de Lille vote 1000 francs

Dans sa séance de ce soir le Conseil municipal de Lille a voté à l'unanimité un secours de 1000 francs en faveur des sinistrés de la Calabre.

Il a en outre décidé d'annoncer le vote de ce secours à l'ambassadeur d'Italie à Paris par le télégramme suivant :

« Conseil municipal de Lille, réuni séance extraordinaire, envoie, au nom de la ville de Lille à la nation italienne, si cruellement éprouvée, l'expression de sa douloureuse sympathie, et dépose Banque de France 1000 francs en faveur des victimes ».

Le conflit des Balkans

Les négociations austro-turques n'avancent pas. — Le boycottage progresse

Berlin, 4 janvier. — Le boycottage des marchandises autrichiennes progresse. Aussi le marquis Pallavicini, au cours de sa démarche d'hier auprès de Tewfik pacha, aurait-il été particulièrement énergique. « De nouveaux attentats contre les marchandises autrichiennes, a dit l'ambassadeur, auront les plus sérieuses conséquences ».

On déclare que la compagnie de navigation italienne, compagnie subventionnée par le gouverement italien, a adhéré hier au mouvement de boycottage.

Les négociations avec la Porte n'avancent pas ; les deux points de vue restent irréductibles, la Turquie demandant toujours des compensations financières. On annonce que l'émission d'un emprunt à lots turc sur la place de Vienne est examiné dans les cercles officiels. La plus grande partie de la presse exige aujourd'hui, sur un ton impératif, qu'un terme soit mis au mouvement de boycottage qui porte atteinte à l'honneur de la monarchie.

Le *Reichstadt*, organe du parti catholique et qui a des relations avec l'archiduc héritier, écrit :

« La patience autrichienne en face du boycottage ne peut pas durer plus longtemps ; ce n'est plus une question économique, c'est une question d'honneur qui se pose. Si on ne met pas fin au mouvement, l'Autriche perdra en Orient tout son prestige ; des arrimeurs sont en train de faire d'une grande puissance un objet de risée. »

La *Neu Freie Presse* écrit que si la Turquie laisse des actes hostiles à l'Autriche se commettre, la monarchie austro-hongroise devra en venir aux représailles pour la défense de ses droits internationaux.

LA SERBIE COMMANDE DES FUSILS EN BELGIQUE

Bruxelles, 4 janvier. — Le gouvernement serbe a commandé à une maison de Liège des fusils et des cartouches ; pour les fusils seuls le montant de cette commande est de 5 millions ; une agence anglaise a négocié cette commande. La livraison est fixée au mois d'avril prochain.

Mort d'un champion cycliste

Marseille, 4 janvier. — M. Prevot, ancien champion cycliste, rédacteur à un journal sportif parisien, est mort d'une congestion cérébrale, au moment où il se disposait à partir pour Nice en motocyclette.

Les exécutions politiques en Russie

Les protestations de la gauche de la Douma et la presse.

Saint-Pétersbourg, 4 janvier. — La presse russe commente les faits qui ont motivé, à la séance du 2 janvier, à la Douma, les protestations de la gauche parlementaire et la sortie en masse de tous les membres de l'opposition.

Il s'agissait des quarante-deux verdicts de condamnation à mort prononcés à Ekaterinoslaf contre des révolutionnaires qui avaient participé aux troubles de 1906 et qui étaient maintenus depuis sous les verrous. Le « Slovo », rappelant ce long intervalle de temps et l'accalmie qui s'était produite depuis, qualifie de cauchemar le régime de répression à outrance qui règne en Russie.

La « Rietch » et la « Rouss » blâment l'attitude indulgente des octobristes à l'égard du gouvernement et mettent en opposition cette complaisance avec les réserves que M. Goutchkof formulait en 1905 contre l'institution des cours martiales.

Cette institution date du 2 septembre 1905 ; elle fut motivée alors, aux yeux du gouvernement, par la fréquence des attentats terroristes qui s'étaient multipliés depuis la dissolution de la première Douma, et notamment par l'explosion de l'île des Apothicaires, dirigée contre la villa de M. Stolypine. Les cours martiales de campagne n'ont pas cessé de fonctionner depuis ; elles se composent de simples officiers de troupes et leurs arrêts sont sans appel.

Rappelons que dans la séance du 2 janvier, la dernière avant les vacances de Noël, M. Milioukof avait pris l'initiative d'un ordre du jour blâmant les exécutions à mort, qui sèment l'indignation et la douleur dans toute la Russie. Cet ordre du jour ayant été repoussé par la majorité, les cadets, les progressistes, les socialistes et les travaillistes quittèrent simultanément la salle des délibérations.

Un tamponnement à Versailles

Cinq voyageurs blessés

Paris, 4 janvier. — Un accident a eu lieu ce matin entre les gares de Saint-Cyr et de Versailles-Matelots, entre le train 96, venant de Paris, et le train 564, venant de Chartres. Cinq voyageurs ont été blessés, dont deux plus particulièrement atteints : Mme veuve Martin, propriétaire à Trappes (plaies contuses au côté droit), et M. Bouchary, licencié en droit, rue Véron, à Paris, qui a eu le tendon du pied droit coupé et qu'on a dû transporter à l'hôpital de Versailles. Les autres n'ont reçu que des blessures légères.

Dès qu'ils ont eu connaissance de l'accident, M. Autrand, préfet de Seine-et-Oise, et son secrétaire général se sont rendus à la gare des Matelots.

Le voyage des souverains anglais EN ALLEMAGNE

Londres, 4 janvier. — On mande de Berlin au « Standard » :

« Le roi et la reine d'Angleterre doivent se rendre à Berlin, à la fin de février.

» L'empereur prépare le programme de leur réception officielle, qui sera magnifique. »

D'autre part, le « Daily Express » annonce, d'après une dépêche de Berlin, que les souverains anglais arriveraient à Berlin le 9 février.

Un enfant de huit ans tue sa jeune sœur

Toulouse, 4 janvier. — Au hameau de Lagarde, près de Saint-Gaudens, le jeune Baron, âgé de huit ans, à la suite d'une discussion avec sa sœur, qui venait d'avoir cinq ans, décrocha le fusil de son père, absent à ce moment, et tira à bout portant sur la fillette, qui tomba morte sur le coup.

Lorsque ses parents sont rentrés, le jeune Baron leur a déclaré froidement qu'il détestait sa sœur et que depuis longtemps il avait résolu de se débarrasser d'elle par un moyen quelconque.

La Douma sera-t-elle dissoute ?

Le Président ne le croit pas

Saint-Pétersbourg, 4 janvier. — Le président de la Douma a fait connaître à la presse qu'hier au cours de l'audience qui lui a été accordée par le tsar, il a parlé de toutes les questions qui avaient été traitées par la Douma et par ses commissions, et qu'il a mentionné également les interpellations et les incidents qui ont marqué les séances du Parlement.

M. Komiakoff a ajouté qu'il a gardé l'impression que tous les bruits relatifs à la possibilité d'intrigues susceptibles d'amener une dissolution ou la suppression de la Douma ne sont pas fondés.

Castro a été opéré

Berlin, 4 janvier. — Le président Castro a été opéré aujourd'hui par le professeur Israël ; l'opération a duré trois heures. L'état de l'ancien dictateur est regardé comme satisfaisant.

TRAGIQUE DESESPOIR D'UN MARI

Il tue sa femme et veut se suicider, mais il se manque

Lyon, 4 janvier. — Un marchand de bois, habitant Villeurbanne, M. Mouraud, âgé de 44 ans, était depuis quelque temps en proie à de terribles soucis : sa femme, âgée de 38 ans, était atteinte de neurasthénie et il avait dû la faire admettre dans un hospice privé de Vaugneray. D'autre part, ses affaires marchaient de mal en pis et il entrevoyait la ruine.

Il prit une décision tragique : celle de disparaître avec sa femme. Hier soir, il se rendit à Vaugneray, faire visite à la malade et la tua d'une balle dans la tête. Puis tournant son arme contre lui-même, il se tira une balle au front, mais il ne se blessa que légèrement. On accourut au bruit des détonations et on désarma le meurtrier, qui a été transporté le soir à Lyon, où il a été interrogé par un juge d'instruction, auquel il a expliqué les raisons de son acte criminel.

Les époux Mouraud ont deux enfants.

Les troubles dans l'Inde

Sanglante collision entre Hindous et Mahométans.

Londres, 4 janvier. — Une grave émeute a éclaté hier dans la banlieue de Calcutta. Elle a été provoquée par l'interdiction du sacrifice des vaches par les musulmans, faite par la police par respect pour les convictions des Hindous.

Les mahométans ont attaqué la police qui a dû faire appel à la troupe. Tandis que les troupe arrivaient, les Hindous et les mahométans s'entr'attaquaient. Il y a eu soixante blessés. Puis les émeutiers défièrent les soldats qui durent tirer sur eux. Il y a eu de nombreux blessés et plusieurs tués. Deux cents arrestations ont été opérées.

Les paris tragiques

Belfort, 4 janvier. — Hier soir, vers dix heures, un caporal du 133e d'infanterie, originaire d'Audincourt, qui avait parié avec des camarades d'aller par le toit de la caserne de sa chambre à une autre, a glissé si malheureusement qu'il a été précipité du troisième étage sur le sol de la cour. Il est mort peu d'instants après sa chute.

L'affaire Steinheil

LE JUGE CHERCHE A CONNAITRE LES AUTEURS DES LETTRES ANONYMES

Paris, 4 janvier. — M. André n'a entendu hier aucun témoin. Le magistrat avait convoqué un modèle, mais celui-ci ne s'est pas présenté. Cette déposition ne pouvait d'ailleurs avoir grand intérêt.

Le juge d'instruction s'est donc consacré à son travail de bureau. Il a pris connaissance des commissions rogatoires qu'il avait adressées à divers commissaires de police, afin de les charger de recueillir auprès de très nombreuses personnes des « corps d'écriture » qui permettront peut-être d'identifier les auteurs des fameuses lettres anonymes reçues au lendemain du crime.

Au sujet de ces recherches du magistrat, certains journaux publient des nouvelles sensationnelles. On prétend connaître l'auteur de ces lettres; en réalité, l'enquête, jusqu'ici, n'a pas encore donné sur ce point de résultat; aussi, fidèles à la réserve que nous avons toujours observée, nous refusons-nous à livrer à la publicité les noms de tiers qui sont complètement étrangers à l'envoi de ces lettres.

Drame mondain à Bucarest

Elle aime le roi et on l'interne dans une maison de santé.

Bucarest, 4 janvier. — Il n'est question, dans les milieux aristocratiques de Bucarest, que de l'internement dans une maison de santé de la princesse Anna Ghika, l'une des plus riches héritières de Roumanie. La princesse est, dit-on, devenue folle à la suite d'un amour malheureux. Celui qu'elle aime, et qui ne la paye pas de retour, n'est autre que le roi Carol lui-même.

Ce qui rend cette passion peu banale, c'est le fait que le roi est actuellement âgé de soixante-dix ans, tandis que la princesse Anna n'en a que vingt-huit. Cette différence d'âge n'a point empêché la jeune Anna d'adresser à tout propos, soit par écrit, soit oralement, des déclarations enflammées au vénérable souverain.

Ces temps derniers, elle s'est même introduite plusieurs fois, en usant de véritables ruses d'apache, dans le palais royal, dont l'accès lui était interdit, et a essayé de pénétrer jusqu'auprès du roi, qui, comme on sait, est actuellement très malade et garde le lit.

C'est à la suite de ces derniers incidents que la princesse Ghika a été soumise à l'examen d'une commission d'aliénistes, qui, à l'unanimité, a conclu à la nécessité de l'interner.

EN ALSACE

REPRESENTATION THEATRALE FRANÇAISE INTERDITE

Strasbourg, 4 janvier. — Une mesure qui vient d'être prise par le ministère impérial contre la revue alsacienne illustrée cause une certaine émotion. Cette revue ayant l'intention d'organiser une représentation théâtrale française au profit des victimes du cataclysme d'Italie, le gouvernement a refusé l'autorisation pour le motif, croit-on, que la représentation devait se faire en français.

COURS DES COTONS

Le Havre, 4 janvier. — Clôture du marché des cotons. Tendance soutenue, ventes 1150. Janvier, 57.75 ; Février, 57.87 ; Mars à Août, 58.00 ; Septembre, 57.87 ; Octobre, 57.62 ; Novembre, 56.87 ; Décembre, 56.87.